

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2017

## ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 180

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Ce dispositif a vocation à être temporaire. Il sera supprimé une fois que les places nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants et à leurs demandes auront été créées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec cet article premier, le Gouvernement renonce à deux principes fondamentaux de l'université française : la liberté d'inscription pour tous les bacheliers et la non-sélection. Cet amendement vise à ce que l'État n'ait plus besoin, à l'avenir, de sélectionner les étudiants dans l'accès aux filières tendues. Puisque le tirage au sort n'est pas une bonne solution, il faut que la capacité d'accueil des établissements soit en adéquation avec la demande des étudiants et l'augmentation de sa population. Ce dispositif ne sera plus nécessaire quand les places nécessaires auront été créés conformément aux promesses du Gouvernement.